



Accident suite à pneu éclaté

Par **salhi**, le **23/12/2011** à **12:30**

Je me trouvais sur l'autoroute et j'ai entendu un énorme bruit. Je me trouvais sur la file la plus à droite (il y avait 3 voies de circulation). J'ai mis mes warning pris mon gilet pour vérifier : le pneu gauche était éclaté, j'ai ouvert le coffre pour prendre le triangle et pris de panique je suis remontée dans mon véhicule j'avais envisagé de me dégager puisqu'il n'y avait pas une bande d'arrêt d'urgence. Je suis montée dans mon véhicule et au moment où j'ai mis ma ceinture de sécurité, le véhicule était toujours à l'arrêt avec les warnings un camion m'a percuté sur la gauche.

Le véhicule qui m'a percuté a reconnu ses torts et mon assurance me demande si le véhicule était à l'arrêt ou pas. Pourquoi ??? Je me suis arrêtée 2 mn maximum

Enceinte de 8 mois, cela me perturbe...

Par **janus2fr**, le **24/12/2011** à **09:32**

Bonjour,

Y a t-il eu un constat amiable de rempli ou un constat de gendarmerie dressé ?

Par **janus2fr**, le **24/12/2011** à **09:32**

Bonjour,

Y a t-il eu un constat amiable de rempli ou un constat de gendarmerie dressé ?

Par **salhi**, le **24/12/2011** à **12:29**

Monsieur,

Il y a eu un constat du PC Autoroutier qui a été fait. Aujourd'hui, mon assurance me demande de rédiger un constat amiable et de leur envoyer alors que je leur ai déjà envoyé un croquis avec les circonstances de l'accident. L'assurance a pu récupérer le PV avant hier.

D'avance merci pour votre réponse

Par **Visiteur12**, le **25/12/2011 à 22:20**

bonsoir ,a partir du moment que vous etes arrete vous ne pouvez pas etre en tort ,code des assurances.cocher la case vehicule arrete sur votre constat

Par **salhi**, le **25/12/2011 à 22:58**

Bonsoir

Merci d'avoir pris le temps de me répondre en cette période de fête. L'assurance a en sa possession le PV de la police, le document sur lequel j'ai dessiné un croquis de l'accident et les circonstances. Suis je obligé de leur fournir un constat amiable ??? Le motif : le PV n'est pas clair. Les circonstances que j'ai détaillé à l'assurance reprennent celles notées sur le procès verbal.

J'ai indiqué qu'au moment où j'ai mis ma ceinture le camion m'a percuté. L'assurance ne cherche t'elle pas à éviter de m'indemniser au titre de mon véhicule qui a été déclaré irréparable???

Quand pensez vous...

Dois je leur renvoyer un complément d'information sur le fait que le véhicule était à l'arrêt et que la clé de contact ne se trouvait pas sur le véhicule mais sur le siège avant côté passager Je ne vous cache pas que cette situation me perturbe beaucoup : quand je ressasse l'accident je ne me sens pas très bien et ne dort pas beaucoup. Je fais croire à mon mari que tout va bien parce qu'il est inquiet mais en réalité je souhaiterais oublier.....

Par **janus2fr**, le **26/12/2011 à 07:05**

Bonjour,

Le mieux est de réexpliquer à l'assurance les conditions exactes de l'accident. N'allez pas inventer des choses ou en cacher, l'assurance vous demande de lui expliquer comment ça s'est passé, faites le clairement. Puisque vous étiez arrêté, vous le dites.

Par **salhi**, le **26/12/2011 à 09:45**

bonjour

je ne cherche pas à inventer ou à cacher quoique ce soit : je suis en vie et mes deux enfants n'étaient dans la voiture..... Heureusement, je ne veux pas voler mon assurance mais juste récupérer mes droits s'il y a. Généralement, les assurances ont la fâcheuse manie d'éviter d'indemniser.

J'aimerais savoir si le fait d'avoir mis ma ceinture et étant à l'arrêt mon assurance pourrait elle m'imputer un malus et par la même une responsabilité d'après votre avis d'expert

Nous devons racheter une voiture d'occasion et pour moi obtenir ces informations me

permettraient d'orienter notre recherche de fonds t évaluer un budget pour racheter une autre
voiture tout simplement
D'avance merci.